CONSTATATION DE BIEN SANS MAITRE
Commune de ABLEIGES
Arrêté n° 2643
Du 10 NOVEMBRE 2025

2025/055

Objet : Constatation d'un bien présumé sans maître – 17 rue Louis Pasteur, Ableiges

Le maire de la commune de ABLEIGES,
Vu les articles L.1123-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques,
Vu l'article 713 du Code civil,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Considérant que le bien immobilier situé au 17 rue Louis Pasteur, référencé cadastrale B 613, B 505 et B 611, appartenant à Madame Joséphine Politou, décédée le 25/02/2018, n'a pas fait l'objet du paiement des taxes foncières depuis plus de trois ans,
Vu le courrier de la DDFIF transmis en date du 03/07/2025,
Considérant que malgré les démarches entreprises (recherches d'héritiers, informations de la DDFiP), aucun propriétaire effectif ne s'est manifesté,
Vu l'avis de la commission communale des impôts directs sur la mise en œuvre de la procédure d'acquisition d'un bien présumé vacant et sans maître en date du 4 novembre 2025,
Considérant l'intérêt général de préserver ce bien pour la commune,

Arrête :

Article 1 : Il est constaté que le bien sis 17 rue Louis Pasteur satisfait aux conditions mentionnées au 2° de l'article L 1123-1 du code général de la propriété des personnes publiques, à savoir qu'il n'a pas de propriétaire connu et que les contributions foncières n'ont pas été acquittées depuis plus de trois ans.

Article 2 : Il est mis en œuvre, par le présent arrêté, la procédure d'appréhension dudit bien prévue par l'article L 1123-3 du code général de la propriété des personnes publiques.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché en mairie ainsi qu'aux lieux habituels de la commune pendant une durée de six mois. Il fera l'objet des mesures de publicité légales (publication, notification aux derniers ayants droit connus).

Article 4 : Toute personne pouvant justifier d'un droit sur ce bien est invitée à se faire connaître avant l'expiration du délai de six mois.

Article 5 : Au terme de ce délai, le conseil municipal sera saisi pour délibérer sur l'incorporation éventuelle du bien dans le domaine communal.

Article 6 : Le présent arrêté sera transmis à la Préfecture et au service des impôts.

Fait à Ableiges le 10 novembre 2025

Le Maire,
P. PELLETIER

MAIRIE D'ABLEIGES

LES MARCHÉS PUBLICS
Consultez aussi nos annonces sur http://autodemarches.leparisien.fr

Marchés + de 90 000 Euros

AVIS DE PUBLICITE

COMMUNE DE MONTLIGNON

10 rue de Paris 95560 MONTLIGNON
Objet du marché :
Marché de fournitures et livraison de repas en liaison froide et de goûters pour le restaurant scolaire la crèche et le centre de loisirs
Durée du marché :
Marché d'un an renouvelable 3 fois
Procédure de passation :
Procédure adaptée ouverte
Nomenclature :
CPV 55523100- Services de restauration scolaire
Modalités d'attribution :
Marché non allotis La durée de validité des offres est de 120 jours
Critères de sélection :
Valeur prix 40 points
Valeur technique 60 points
Date limite de réception des offres :
le lundi 22 décembre 2025 à 12h00
Adresse internet :
Dossier à retirer sur la plateforme https://achat-national.safetender.com

Avis divers

publilégal — 19 rue Lagrange - 75005 PARIS — www.publilegal.fr — Tél : 01.42.96.09.43

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité
PRÉFECTURE DU VAL-D'OISE
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
Service Urbanisme, Aménagement et Développement Durable
Pôle Aménagement Opérationnel
EXTRAIT
ARRÊTE PRÉFECTORAL PORTANT CRÉATION D'UNE ZONE D'AMÉNAGEMENT DIFFÉRÉ (ZAD) MULTI-SITES « AUX ABORDS DU SITE DU MONT GRIFFARD », AU PROFIT ET SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE VILLIERS-LE-BEL

Par arrêté n° 2025-18209 en date du 24 octobre 2025, Monsieur le préfet du Val-d'Oise a créé une Zone d'Aménagement Différé (ZAD) multi-sites « aux abords du site du Mont Griffard », au profit et sur le territoire de la commune de Villiers-le-Bel

Le présent arrêté est publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État et peut-être consulté en préfecture – Direction Départementale des Territoires du Val d'Oise (Service Urbanisme et Aménagement Durable – Pôle Aménagement Opérationnel, 5 avenue Bernard Hirsch – 95 010 CERGY-PONTOISE). Une copie de l'arrêté et du plan annexé sera affichée en mairie de Villiers-le-Bel durant un mois.

La présente publication est faite en exécution de l'article 3 de l'arrêté concerné.

EP 25-1057 / contact@publilegal.fr

MAIRIE DE ABLEIGES

AVIS DE PUBLICATION CONSTAT DE BIEN PRÉSUMÉ SANS MAITRE

Par arrêté municipal n°2643 en date du 10 novembre 2025, le Maire de la commune de ABLEIGES, en application des dispositions de l'article L 1123-3 du Code général de la propriété des personnes publiques, a constaté que le bien immobilier ci-après désigné est présumé sans maître
- Nature du bien : Propriété bâtie
- Adresse : 17 rue Louis Pasteur 95450 ABLEIGES
- Référence cadastrale : section B numéros 613-505-611
- Superficie totale : 3280 m²
- Dernier propriétaire connu : FOLITOU Josephine née le 12/11/36 décédée le 25/02/2018

Le présent arrêté est publié et affiché à la Mairie.

Les personnes pouvant justifier d'un droit sur ce bien sont invitées à se faire connaître dans un délai de six mois à compter de la dernière mesure de publicité

A défaut de propriétaire connu ou de réclamation dans ce délai le bien sera incorporé au domaine communal par délibération du conseil municipal

Fait à Ableiges, le 20/11/2025
Le Maire
Patrick PELLETIER

Constitution de société

Par ASSP en date du 23/11/2025, il a été constitué une SASU dénommée

WARA-D

Siège social : 6 rue Jean Philippe Rameau 95120 ERMONT Capital : 100 € Objet social : Production musicale décors musicaux distribution monnayement d'artistes promotions et activités annexes ou complémentaires se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus Président : M Fatima Mahamadou demeurant 6 rue Jean Philippe rameau 95120 ERMONT élu pour une durée de 99 ans. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PONTOISE

Par ASSP en date du 23/11/2025, il a été constitué une SAS à capital variable dénommée

LA BECANE

Siège : SAS Siège social : 5 RUE DES BRUYÈRES LACTELIS 95600 CERGY Capital minimum : 1 € Capital souscrit : 200 € Capital maximum : 100000 € Objet social : La société a pour objet en France et à l'étranger : Accessoirement mais vente de pièces et d'accessoires neufs et toute activité s'y rapportant directement ou indirectement, Et d'une façon générale toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement au présent objet utiles à cet objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation. La Société peut prendre toutes participations et tous intérêts dans toutes sociétés et entreprises dont l'activité serait de nature à faciliter la réalisation de son objet social. Elle peut agir directement ou indirectement, soit seule, soit en association, participation, groupements ou sociétés avec toutes autres personnes ou sociétés et réaliser sous quelle que forme que ce soit, les opérations entrant dans son objet social. Président : M HAFRID CHRISTOPHE demeurant 5 RUE DES BRUYÈRES LACTELIS 95600 CERGY élu Directeur Général : M TCHAPDA BELLO JESSY demeurant QUARTIER CARAIBE 97214 LE LORRAIN Martinique Durée : 99 ans Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Les décisions collectives des associés sont prises à la majorité simple des voix exprimées. Les actions sont librement cessibles entre associés, sous réserve de l'agrément préalable des associés. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PONTOISE

Communes territoriales
Optimisez vos communications d'enquête Publicitaires dans Le Parisien
01 87 39 82 96
leparisien.fr

Enquête publique

publilégal — 19 rue Lagrange - 75005 PARIS — www.publilegal.fr — Tél : 01.42.96.09.43

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité
PRÉFET DU VAL-D'OISE
Direction départementale des territoires

RAPPEL - AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Projet d'un complexe hôtelier sur les communes de Vaillangoujard, Labbeville et Ménouville

Par arrêté N° 2025-18506 du 29/10/2025, une enquête publique unique est organisée sur les communes de Vaillangoujard, Labbeville et Ménouville du : **lundi 24 novembre 2025 à 9h00 au mardi 23 décembre 2025 à 16h00, inclus.**

Cette enquête est préalable à l'obtention de l'autorisation environnementale au titre du code de l'environnement et portant mise en compatibilité de Plans Locaux d'urbanisme, sur le territoire des communes de Vaillangoujard, Labbeville et Ménouville au profit de la société Domaine du Saussaron, au titre de la loi sur l'eau, notamment l'article R. 215-13-1 et suivants du code de l'environnement et des articles L.103.2 et suivants, L.153-49 à L.153-59 et L.300-1 du code de l'urbanisme.

- Le préfet du Val-d'Oise est l'autorité compétente pour délivrer ou refuser, par arrêté préfectoral, l'autorisation environnementale demandée.

Par décision n°E25000081/95 du 22 octobre 2025, le président du tribunal administratif de Cergy a désigné :

■ M. Gérard DECHAUMET en qualité de commissaire enquêteur, chargé de diligenter cette enquête.

■ M. Alain DUNAUD en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Les permanences seront tenues en mairie de Vaillangoujard, 17 rue de Marines, 95810 Vaillangoujard, selon le calendrier suivant :

- **lundi 24 novembre de 9h00 à 12h00,**
- **jeudi 4 décembre de 9h00 à 12h00,**
- **vendredi 12 décembre de 13h30 à 16h30,**
- **vendredi 19 décembre de 13h30 à 16h30.**

Pendant la durée de l'enquête publique, l'intégralité du dossier sera déposé en mairie de Vaillangoujard, 17 rue de Marines, 95810 Vaillangoujard, et mis à la disposition du public.

Toute personne intéressée pourra en prendre connaissance aux jours et heures ouvrables de celle-ci, formuler ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet et y adresser toute correspondance au commissaire enquêteur.

Un accès gratuit à ce dossier sera garanti depuis un poste informatique installé en mairie de Vaillangoujard.

Ce dossier sera également consultable à l'adresse suivante :

https://www.registre-numerique.fr/hotel-labbeville-menouville-vaillangoujard/

Conformément à l'article R123-21 du code de l'environnement, une copie des rapports et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête, en mairie de Vaillangoujard ainsi que sur le site internet des services de l'État dans le Val-d'Oise à l'adresse suivante :

https://www.val-doise.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-et-nuisances/Eau/Consultations-du-public

. . .

L'arrêté préfectoral d'ouverture de l'enquête publique unique, ainsi que le présent avis sont mis en ligne sur le site internet de la préfecture du Val-d'Oise.

Le présent avis est publié dans deux journaux locaux diffusés dans le département du Val-d'Oise par les soins du pétitionnaire au moins 15 jours avant le début de l'enquête et sera rappelé dans les 8 premiers jours de celle-ci soit, le mercredi 5 novembre 2025 puis le mercredi 26 novembre 2025.

Cet avis sera également affiché dans les communes de Vaillangoujard, Labbeville et Ménouville au moins 15 jours avant le début de l'enquête, soit dès le mercredi 5 novembre 2025 et devra le rester jusqu'à la fin de celle-ci, soit jusqu'au mardi 23 décembre 2025 à 16h00 inclus.

EP 25-1005 / contact@publilegal.fr

Divers société

EDEN HOUSE

SAS au capital de 15000 € Siège social 151 LS BD VICTOR BORGIA 95370 MONTIGNY LES CORNEILLES RCS PONTOISE 843218215
Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 01/11/2025, il a été décidé de transférer le siège social au 16 BD DU HAVRE 95220 HERBLAY à compter du 01/11/2025
Modification au RCS de PONTOISE

SDT

SASU au capital de 5000 € Siège social 11 RUE ADRIEN HUZARD 93300 AUBERVILLIERS RCS BOBIGNY 948725734 Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20/11/2025, il a été décidé de transférer le siège social au 97 boulevard Maurice BERTEAUX 95110 SANNOIS Président : M FAOI NASSIR demeurant 10 RUE FIRMIN GEMIER 93300 AUBERVILLIERS. Radiation au RCS de BOBIGNY et immatriculation au RCS de PONTOISE

La reproduction de nos petites annonces est interdite

publilégal — 19 rue Lagrange - 75005 PARIS — www.publilegal.fr — Tél : 01.42.96.09.43

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité
Préfet du Val d'Oise
Direction départementale des territoires

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de Méry-sur-Oise

Ouverture d'une enquête publique pour la réalisation d'une voie vélo le long des berges de l'Oise

En application de l'arrêté préfectoral n°2025-18529, prescrivant au profit de Méry-sur-Oise, l'ouverture d'une enquête publique et parcellaire conjointe préalable à une déclaration d'utilité publique, relative à la réalisation d'une voie vélo le long des berges de l'Oise est soumise à une enquête publique.

Cette enquête se déroulera pendant 22 jours consécutifs, sur le territoire de la commune de Méry-sur-Oise, **du mardi 09 décembre 2025 au mardi 30 décembre 2025 inclus.**

La maîtrise d'ouvrage de l'opération appartient à la mairie de Méry-sur-Oise.

M. Bruno FERRY-WILCZEK est nommé commissaire enquêteur, et Mme Hélène GROUSE est désignée commissaire-enquêtrice suppléante

Le commissaire-enquêteur siégera et recevra en personne, les observations du public à la mairie de Méry-sur-Oise :

- **Le samedi 13 décembre 2025 de 9h00 à 11h45 ;**
- **Le mercredi 17 décembre 2025 de 14h00 à 16h45 ;**
- **Le mardi 30 décembre 2025 de 14h00 à 16h45 ;**

Pendant le délai précité :

– le dossier d'enquête publique, comprenant notamment, une notice explicative, un plan de situation, une estimation sommaire des dépenses, un plan général des travaux, les caractéristiques principales des ouvrages.

Le dossier d'enquête parcellaire, comprenant le plan parcellaire et la liste des propriétaires, seront consultables à la Mairie de Méry-sur-Oise : lundi, mardi, mercredi et jeudi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, le vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30, le samedi de 09h00 à 12h00 ;

– le dossier mentionné ci-dessus est également consultable :

- en préfecture du Val-d'Oise sur rendez-vous (Direction Départementale des Territoires du Val d'Oise – Service Urbanisme et Aménagement Durable – Pôle Aménagement Opérationnel, 5 avenue Bernard Hirsch – 95010 CERGY-PONTOISE) ;
- sur le site internet de la préfecture du Val d'Oise, à l'adresse ***https://www.val-doise.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Amenagement-du-territoire-et-construction/Urbanisme-Planification-Logement/Les-declarations-d-utilite-publique/DUP***

– les observations du public devront être :

- soit consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie de Méry-sur-Oise,
- soit adressées par correspondance, pendant la durée de l'enquête, au commissaire-enquêteur, en mairie de Méry-sur-Oise,
- soit exprimées oralement au commissaire-enquêteur au cours des permanences,
- soit consignées sur le site dédié au projet ***https://www.merysuroise.fr/articles/enquete-publique-voie-cyclable-chemin-de-halage***
- soit envoyées par voie électronique à l'adresse électronique suivante : ***dup-servitude-creation-piste-voie-cyclable@mail.registre-numerique.fr***

Au terme des enquêtes, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur sur l'utilité publique ainsi qu'une copie du procès-verbal des opérations et un avis motivé du commissaire-enquêteur concernant l'enquête parcellaire seront transmis :

– au préfet du Val-d'Oise,
– à la commune de Méry-sur-Oise,

pour y être tenus, sans délai, à la disposition du public pendant au minimum un an à compter de la clôture des enquêtes.

Ces documents seront consultables sur le site des services de l'État : www.val-doise.gouv.fr à la rubrique « Actions-de-l-Etat/Amenagement-du-territoire-et-construction/Urbanisme-Planification-Logement/Les-declarations-d-utilite-publique/DUP ».

Les personnes intéressées pourront en obtenir communication sur demande au préfet du Val-d'Oise (Direction Départementale des Territoires du Val d'Oise – Service Urbanisme et Aménagement Durable – Pôle Aménagement Opérationnel).

À l'issue de l'enquête d'utilité publique, le préfet statue par arrêté. Dans l'arrêté, les propriétés sont désignées et l'identité des propriétaires est précisée conformément aux dispositions de l'article R. 132-2 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

EP 25-1069 / contact@publilegal.fr

CONTACT COMMERCIAL :
01 84 21 09 27
leparisien.annonces-legales.fr